

PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 79/180 du 30/4/79
portant nomination de Monsieur LOUMOUAMOU
François, Professeur Adjoint de 1° échelon
en qualité de Doyen de la Faculté des Lettres

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Un-
versité Marien NGOUABI ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur LOUMOUAMOU François, Professeur Adjoint de 1° échelon
précédemment Chef du Département Linguistique, est nommé Doyen de la Faculté
lettres à l'Université Marien NGOUABI en remplacement de Monsieur MOWELE Mi-
chel, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogés les dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel de la
République Populaire du Congo./.-

Fait à Brazzaville, le 30 AVRIL 1979

Par le Président du Comité Central du Parti
Congolais du Travail, Président de la Répu-
blique, Chef de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Pour le Ministre de l'Education Nationale
Le Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération

Pierre N'ZE.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-